



99, rue Metcalfe, bureau 1202  
Ottawa (Ontario) K1P 6L7

Le 14 septembre 2018

Examen réglementaire, Secteur des affaires réglementaires  
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada  
90, rue Elgin, 5<sup>e</sup> étage, Ottawa, Canada K1A 0R5  
Envoyé par courriel à : [regulatoryreviews-examensreglementaires@tbs-sct.gc.ca](mailto:regulatoryreviews-examensreglementaires@tbs-sct.gc.ca)

## Modernisation de la réglementation — Demande de commentaires auprès des intervenants

### I. Introduction

Comme vous le savez, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est une organisation non partisane qui représente les intérêts de 110 000 petites et moyennes entreprises (PME) au Canada, y compris les entreprises du secteur de l'agroalimentaire et de l'aquaculture (agro-entreprises), des transports et de l'infrastructure (transports) et de la santé et des sciences biologiques. La FCEI reçoit son orientation de ses membres au moyen de sondages réguliers sur diverses questions, comme la réglementation, l'innovation et la compétitivité. En tant qu'experts en réforme de la réglementation et en réduction de la paperasse, nous sommes heureux d'offrir cette présentation avec des pistes de réflexion et des recommandations fondées sur la recherche dans le cadre de la *Modernisation de la réglementation — Demande de commentaires auprès des intervenants*.

Nous appuyons l'engagement, pris dans le budget de 2018 par le gouvernement du Canada, « de rendre le système canadien de réglementation plus agile, transparent et réceptif, pour que les entreprises de l'ensemble du pays puissent explorer et prendre des mesures en réponse aux occasions, ce qui avantagerait tous les Canadiens ».

Le Canada a été le premier pays au monde à introduire une règle du « un pour un », et il a reçu d'importants appuis dans l'ensemble du spectre politique. Cette règle est source de fierté et l'on peut prendre appui sur elle pour atteindre l'objectif du budget de « [r]éduire les formalités administratives et alléger le fardeau réglementaire pour les entreprises ». Selon les estimations du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (Conseil du Trésor), la règle a déjà permis d'économiser 23,7 millions de dollars de 2012 à 2015 en ce qui concerne les règles auxquelles elle s'applique. Nous avons été heureux de constater que la nouvelle Directive du Cabinet sur la réglementation (DCR) contient un engagement continu à l'égard de la règle du « un pour un ». **Notre première recommandation est d'élargir la portée de la règle du « un pour un » en y incluant plus de ministères et plus de règles gouvernementales.**

Notre deuxième recommandation connexe est **d'élaborer une mesure simple (comme le dénombrement des règlements) et de l'appliquer de façon générale pour évaluer le nombre de règles qui figurent dans les lois, les règlements, les politiques et les documents d'orientation.** De nombreuses approches pourraient être utilisées pour y parvenir. Les trois mesures que nous recommandons d'examiner comprennent les exigences réglementaires de la Colombie-Britannique

(C.-B.); les exigences réglementaires du Manitoba (semblables à l'approche de la C.-B., mais plus larges); et les restrictions réglementaires du Mercatus Center (semblables à l'approche de la C.-B., mais de portée plus étroite). **Nous recommandons en outre d'établir un objectif de réduction d'un tiers par rapport à cette nouvelle mesure, à atteindre dans un délai de trois ans.** Il s'agirait d'un excellent complément à la règle du « un pour un », car ce serait un moyen peu coûteux de réduire et de contrôler les nombreux petits irritants qui ne sont pas pris en compte dans la règle du « un pour un », mais qui peuvent néanmoins entraver la croissance et l'innovation.

**Des rapports réguliers sur la nouvelle mesure, dénombrant en détail les règles par ministère et par organisme, et possiblement par secteur, devraient être publiés.** Ces rapports inciteraient fortement les organismes de réglementation à déterminer les règles qui ne sont plus nécessaires ou qui pourraient être simplifiées. Il introduirait également un nouveau niveau de transparence en ce qui concerne les domaines où le nombre de règles augmente et ceux où ce nombre diminue.

Nous avons également été heureux de voir que la Directive du Cabinet sur la réglementation souligne l'importance de tenir compte des répercussions réglementaires sur les petites entreprises. À cette fin, **nous recommandons au gouvernement fédéral d'élargir et d'appliquer systématiquement une « lentille des petites entreprises » dans tous les domaines de réglementation, en reflétant la capacité des petites entreprises de payer et leur capacité de se conformer.** Cet accent demeure important parce que les petites entreprises n'ont pas la même capacité que les grandes entreprises d'embaucher des professionnels. Les propriétaires de petites entreprises doivent plutôt porter de nombreux chapeaux, ce qui rend les exigences réglementaires supplémentaires particulièrement lourdes.

Au-delà du fardeau du nombre de règlements, il peut être particulièrement difficile de comprendre à quoi ressemble la conformité. Par exemple, il est essentiel de comprendre que même si les règles fondées sur les résultats fonctionnent bien pour de nombreuses entreprises, elles peuvent en fait être plus difficiles pour une petite entreprise. **Par conséquent, nous recommandons qu'une lentille des petites entreprises comprenne l'assurance que les petites entreprises ont l'information, les conseils et les outils dont elles ont besoin pour comprendre à quoi ressemble la conformité.**

Une autre étape clé pour améliorer le paysage réglementaire des petites entreprises est l'**élaboration d'une culture de service parmi tous les organismes de réglementation gouvernementaux, en particulier parmi les employés qui font face au public, comme les inspecteurs et les vérificateurs.** Les problèmes liés au service à la clientèle constituent souvent des maux de tête signalés par les propriétaires d'entreprise, et ils ajoutent de la frustration et du temps inutiles à la conformité avec les règlements. À la fin de cette présentation, nous en disons plus long sur les façons d'améliorer la culture du service, dressant une liste des 25 recommandations.

En ce qui concerne cette consultation, le Conseil du Trésor sollicite des commentaires sur la façon de respecter l'engagement budgétaire du gouvernement. Notre présentation répond aux trois questions de consultation précises que le Conseil du Trésor a posées, en plus de formuler des recommandations plus générales, comme celles ci-dessus. Nous avons mis nos recommandations en caractères gras dans toute la présentation afin de les rendre faciles à trouver. Afin de fournir un contexte propre au secteur, nous incluons les résultats des sondages et les commentaires des membres pour l'agriculture et les transports, ainsi que des pistes de réflexion venant des membres du secteur de la santé et des sciences biologiques<sup>1</sup>.

De nombreux propriétaires d'entreprise doutent que de telles consultations donnent des résultats. Nous sommes toutefois optimistes quant aux changements réels qui découleront de cette consultation. Les gouvernements publient souvent des rapports « Ce que nous avons entendu ». Pour les entreprises, « ce qui a changé » est plus important. Afin de faire connaître le changement et de

créer une responsabilisation face à ce processus, **nous recommandons au Conseil du Trésor de créer un rapport intitulé « Ce qui a changé » qui décrit en détail les améliorations apportées à la suite de cette consultation.**

## II. Questions du Conseil du Trésor pour la présentation

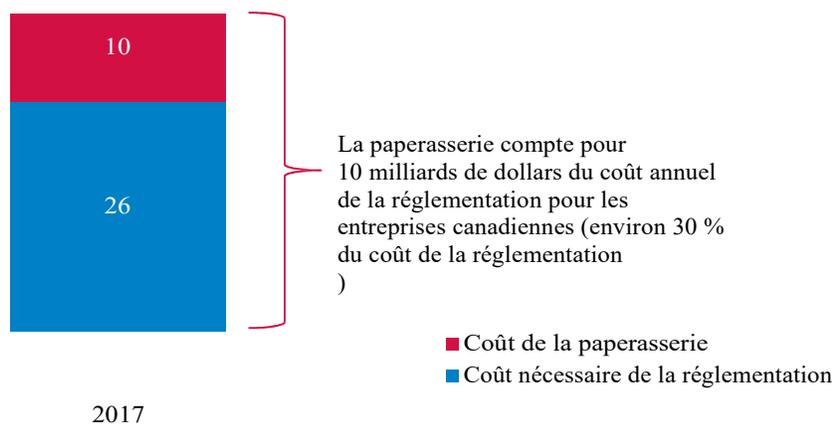
**Question 1 du Conseil du Trésor : Selon vous, existe-t-il des exigences ou des pratiques réglementaires qui nuisent au développement économique, à la compétitivité ou à la croissance de votre entreprise ou de votre secteur? Quelles sont les répercussions? Comment le gouvernement devrait-il remédier à ces irritants?**

Oui, il existe des exigences réglementaires qui entravent le développement économique, la compétitivité et la croissance des PME canadiennes et qui ont une large incidence sur les entreprises.

La réglementation gouvernementale et le fardeau de la paperasserie constituent un enjeu de premier plan pour les PME. Nous estimons d'après la recherche de la FCEI que le fardeau réglementaire global imposé aux entreprises canadiennes par le gouvernement était de 36 milliards de dollars en 2017<sup>2</sup>. Selon les PME, de nombreux règlements sont nécessaires et importants. Cependant, il y a aussi des lourdeurs administratives – des règles inutiles et un fardeau réglementaire excessif –, qui représentent environ 30 % du coût total de la réglementation, soit environ 10 milliards de dollars par année (voir la figure 1). À la lumière de cette situation et de ce qui a été accompli dans d'autres administrations, **nous recommandons que le gouvernement établisse un objectif global de réduction d'un tiers des règles gouvernementales. La cible d'un tiers pourrait s'appliquer initialement aux secteurs qui sont expressément visés par la présente consultation.** Une mesure simple qui pourrait être utilisée de façon générale serait préférable pour cette initiative (voir la recommandation à la page 1).

Figure 1

**Coût de la paperasserie pour les entreprises canadiennes (en milliards de dollars de 2017)**



Source : Calculs fondés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie, 2017, n = 7 823

<sup>1</sup> Remarque : La taille des réponses est trop petite pour rendre compte des résultats du sondage par secteur de la santé et des sciences biologiques.

<sup>2</sup> FCEI, *Note de la recherche : La réglementation excessive pèse lourd sur les entreprises canadiennes*, janvier 2018.

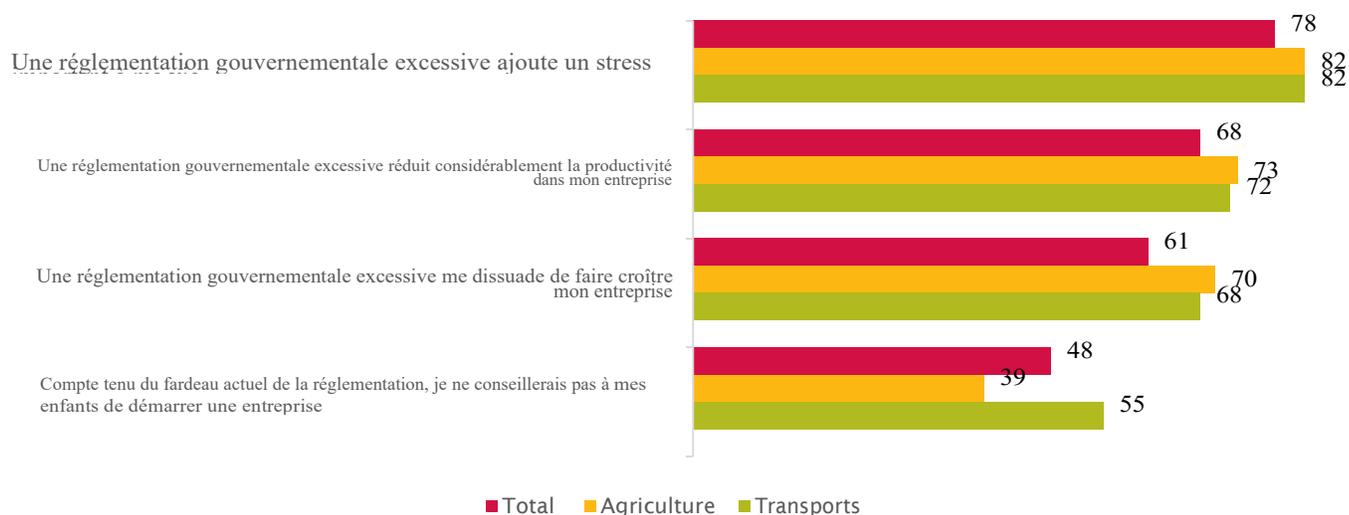
Une réduction importante de la paperasserie changerait beaucoup de choses pour les PME. La paperasserie n'est pas seulement coûteuse; elle est également accablante, comme l'a exprimé un membre de la FCEI représentant les entreprises agricoles : [traduction] « *Ils continuent d'ajouter plus de règlements... Il y en a tellement que parfois, j'ai envie d'abandonner.* » Mais les propriétaires d'entreprise ne peuvent pas simplement abandonner; leur vie est investie dans leur entreprise. Par conséquent, le fardeau de la paperasserie a des répercussions considérables. La paperasserie cause un stress important (78 %) à la vie déjà exigeante des propriétaires d'entreprise qui portent le fardeau du maintien d'une exploitation réussie pour eux-mêmes, leur famille, leurs employés et leur collectivité locale (voir la figure 2).

Les propriétaires d'entreprise signalent également qu'une réglementation gouvernementale excessive réduit la productivité (68 %) et décourage la croissance des entreprises (61 %) (voir la figure 2).

L'esprit d'entreprise est souvent transmis d'une génération à l'autre, mais près de la moitié (48 %) des propriétaires d'entreprise ne recommanderaient pas à leurs enfants de lancer une entreprise en raison du fardeau actuel de la réglementation. Cela vaut particulièrement pour les entreprises de transport, 55 % d'entre elles ayant indiqué qu'elles ne recommanderaient pas à leurs enfants de lancer une entreprise. En discutant de ses à l'égard de la paperasserie, un membre de la FCEI en Ontario a souligné ses préoccupations et les conséquences pour le secteur : [traduction] « *Les gens ne font plus carrière dans l'industrie du camionnage et les postes sont très difficiles à combler maintenant. Le gouvernement doit se rendre compte [de l'impact] dans environ cinq ans, lorsque la majorité des camionneurs prendront leur retraite. Chaque type d'entreprise au Canada a besoin de camions pour recevoir et livrer ses marchandises. Le gouvernement doit agir dès maintenant pour cette industrie, dans l'intérêt de toutes les entreprises et de tous les citoyens canadiens!* »

Figure 2

Êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants? (% des réponses indiquant un accord)



Source : Sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie, de juin à septembre 2017, n = 7 823

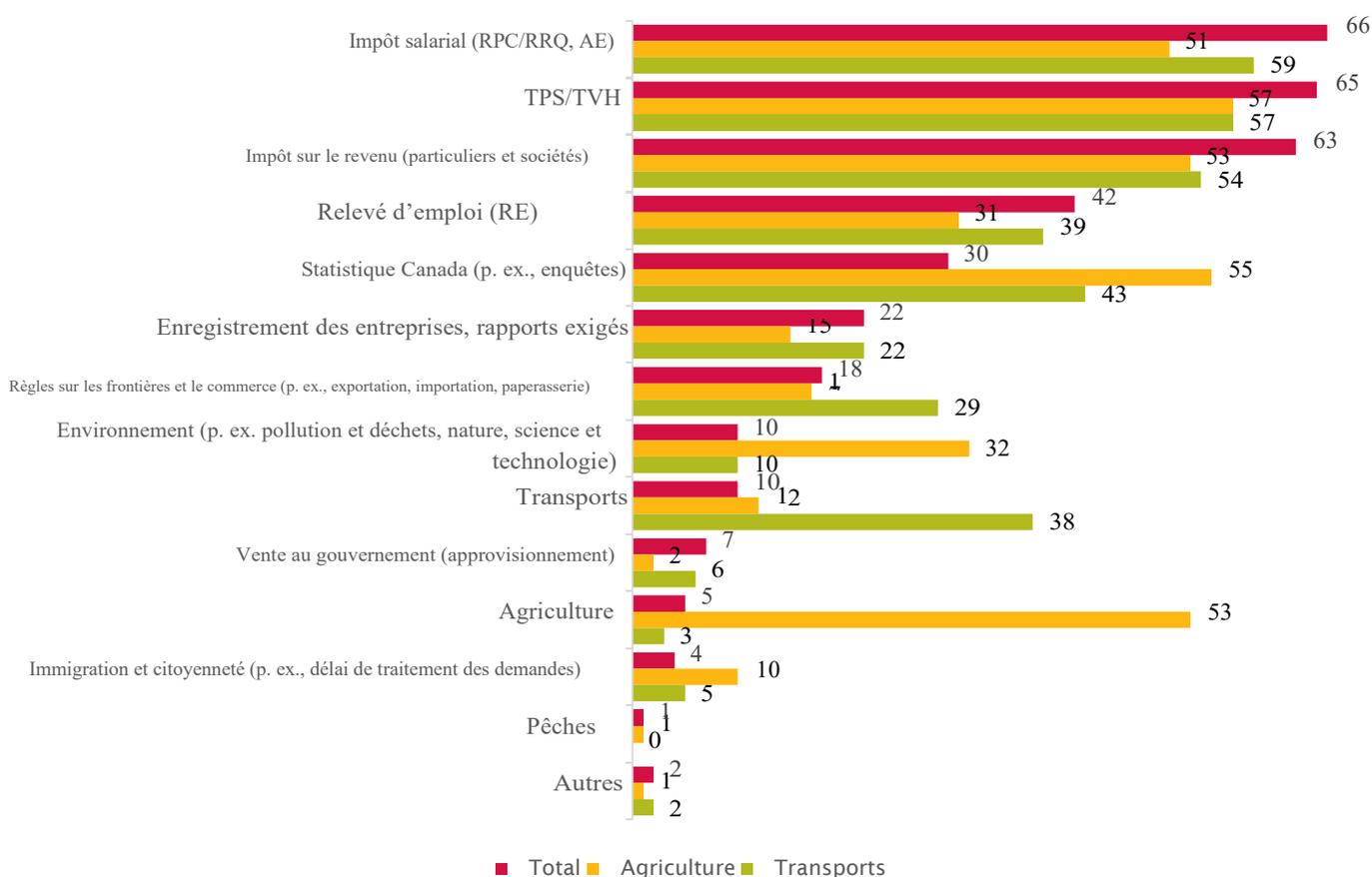
Étant donné que les entreprises du secteur de l'agriculture et des transports sont plus susceptibles d'être d'accord pour dire qu'elles sont touchées par la paperasserie de diverses façons (voir la figure 2), le Conseil du Trésor a raison de se concentrer sur ces deux secteurs comme point de départ pour réaliser le programme de réduction de la réglementation du gouvernement. Il est essentiel de prendre des mesures pour améliorer leur environnement réglementaire afin de veiller à ce que les agriculteurs soient concurrentiels sur la scène mondiale et à ce que les transports canadiens, ainsi que les

entreprises de la santé et des sciences biologiques, puissent prospérer.

Certains organismes gouvernementaux et domaines de réglementation sont particulièrement fastidieux pour les entreprises et devraient donc être un point d'intérêt majeur pour l'examen du Conseil du Trésor. Les règlements fédéraux que la plupart des entreprises considèrent comme leur fardeau le plus lourd sont l'impôt salarial (66 %), la TPS/TVH (65 %) et l'impôt sur le revenu (63 %) (voir la figure 3). Beaucoup de progrès peuvent être réalisés en s'attaquant à la paperasserie de l'Agence du revenu du Canada (ARC). **La FCEI recommande que l'ARC continue d'améliorer son service aux petites entreprises et d'élargir son service d'agent de liaison afin de permettre à tous les propriétaires de petite entreprise, y compris les entreprises constituées en société, de demander en personne de l'aide gratuite pour comprendre et respecter leurs obligations fiscales. L'ARC devrait également continuer de s'efforcer d'améliorer ses communications avec les propriétaires d'entreprise en veillant à ce que les renseignements contenus dans le site Web et dans les lettres soient rédigés dans un langage simple et utile.** Les efforts visant à aider les propriétaires d'entreprise à comprendre leurs obligations fiscales, comme l'Approche axée sur des campagnes auprès de l'industrie, devraient également être élargis. Ces initiatives sont non seulement importantes pour aider à réduire la paperasserie et le stress pour les propriétaires d'entreprise, mais aussi pour accroître la conformité.

Figure 3

Quels règlements du gouvernement fédéral sont les plus lourds pour votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité? (% des réponses)



Source : Sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie, de juin à septembre 2017, n = 7 823

En ce qui concerne notamment les domaines réglementaires qui sont un fardeau particulier pour l'agriculture et les transports, Statistique Canada se distingue (55 % et 43 %, respectivement) (voir la figure 3). Un membre du secteur de l'agroalimentaire de la Colombie-Britannique a décrit sa frustration quant au nombre d'enquêtes et au ton du personnel du service à la clientèle de Statistique Canada : [traduction] « *J'ai rempli cinq ou six enquêtes de recensement en 2016, qui sont toutes accompagnées d'une lettre menaçante et/ou d'un appel téléphonique. Certaines des enquêtes semblent se recouper.* » **Bien que Statistique Canada ait apporté certaines améliorations en ce qui concerne le transfert des enquêtes vers une plateforme en ligne, la FCEI recommande à Statistique Canada de réduire son nombre d'enquêtes, d'examiner la langue qu'il utilise dans sa correspondance avec les propriétaires d'entreprise et de suspendre les enquêtes pendant les périodes de pointe. Les agriculteurs, par exemple, ne devraient jamais être tenus de remplir des enquêtes pendant l'ensemencement ou la récolte.** Nous recevons souvent des commentaires indiquant à quel point il est irrespectueux d'envoyer des enquêtes pendant cette période, car cela ne reflète pas la réalité du travail sur une exploitation agricole.

## AGRICULTURE

En se penchant de plus près sur la question, il n'est pas surprenant que la réglementation agricole soit beaucoup plus lourde pour les entreprises agricoles (53 %) (voir la figure 3). **La FCEI recommande au Conseil du Trésor de collaborer avec le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour trouver des moyens d'alléger le fardeau des règlements sectoriels, comme les programmes de gestion des risques des entreprises.** Les outils de gestion des risques des entreprises (GRE) constituent un dernier recours, mais lorsque les producteurs en ont besoin, ils doivent fonctionner. **Les membres de la FCEI qui travaillent dans le domaine de l'agroalimentaire ont constamment demandé que les programmes de GRE soient plus souples, transparents, accessibles, prévisibles et opportuns**<sup>3</sup>. Un membre de la FCEI travaillant dans le secteur de l'agroalimentaire en C.-B. a soulevé des préoccupations particulières au sujet des programmes de GRE : [traduction] « *Je ne pense pas que les programmes généreront vraiment des fonds pour notre entreprise. Les programmes sont très compliqués - il faut un professionnel pour les comprendre. Si les paiements viennent effectivement, ils sont très lents (des années plus tard). Pourquoi ne pas simplement sortir le gouvernement de l'équation et réduire nos impôts et la paperasserie?* »

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui cause de constantes frustrations à nos membres, fait partie de la catégorie des règlements agricoles, malgré les initiatives visant à améliorer son service qui reposent sur de bonnes intentions. Avec la mise en œuvre du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC), l'Agence apporte beaucoup de changements. **La FCEI recommande qu'afin de mettre en œuvre avec succès une approche axée sur les résultats sous le régime du RSAC, l'ACIA elle offre un service à la clientèle de soutien beaucoup plus solide et crée une culture de service chez les inspecteurs.** Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel brut est inférieur ou égal à 100 000 \$ sont exemptées de l'obligation de rédiger les nouveaux plans de contrôle préventif (PCP) sous le régime du nouveau RSAC. **Bien que nous soyons heureux que le seuil d'exemption ait augmenté depuis le montant initial de 30 000 \$, nous continuons à demander à l'Agence d'augmenter ce seuil pour les micro-entreprises afin d'inclure celles qui ont moins de 5 employés ou qui ont des recettes brutes annuelles provenant des denrées de moins de 250 000 \$.**

<sup>3</sup> La FCEI sondera ses membres des entreprises agricoles à la fin de 2018 et fera rapport de toute rétroaction mise à jour concernant les programmes de GRE.

La réglementation environnementale est également plus susceptible d'être fastidieuse pour les agroentreprises (32 %) (voir la figure 3). Un membre de la FCEI en Ontario a souligné sa frustration à l'égard de la réglementation environnementale : [traduction] « *Les règles environnementales sont les pires parce qu'elles n'exigent pas de preuve scientifique de l'impact négatif pour justifier des dépenses massives afin de s'y conformer. Conformément à la DCR, les règlements devraient être fondés sur des données scientifiques. De plus, nous recommandons qu'une évaluation fondée sur des données probantes soit intégrée à la création de règlements et qu'une analyse soit effectuée pour mesurer si les règlements ont créé un changement mesurable.* Les règlements environnementaux ne devraient pas être en place pour les apparences ou pour financer des initiatives non éprouvées et non liées; ils doivent avoir un véritable avantage environnemental.

Il est facile de penser que pour protéger l'environnement, nous devons avoir plus de lois et de taxes. Mais la recherche<sup>4</sup> de la FCEI montrent que les PME assument déjà la responsabilité de protéger l'environnement parce qu'elles croient personnellement en cette approche. La meilleure façon pour les gouvernements d'aider les petites entreprises à « devenir vertes » est de leur fournir de l'information, des outils et des ressources adaptés à leur réalité pour s'assurer qu'elles peuvent continuer à investir dans leur entreprise et dans l'environnement. Le coût peut souvent constituer un obstacle pour les petites entreprises qui cherchent à devenir plus écologiques. Par conséquent, le gouvernement devrait envisager des mesures qui aident à compenser les coûts initiaux d'investissement dans les technologies ou l'équipement écologiques. Par exemple, l'introduction d'une initiative permanente pour permettre aux entreprises de recouvrer chaque année jusqu'à 100 000 \$ en argent dépensée pour du nouvel équipement ou de la nouvelle technologie, au cours de l'année d'achat, aiderait les propriétaires d'entreprise à mettre à niveau leur équipement pour adopter des options plus écologiques.

Un autre domaine réglementaire qui est plus susceptible d'être un problème pour les agroentreprises est l'immigration et la citoyenneté (10 %) (voir la figure 3). De nombreux Canadiens ne sont désireux de faire du travail manuel. C'est pourquoi de nombreuses entreprises agricoles doivent se tourner vers des travailleurs étrangers temporaires pour combler la grave pénurie de main-d'œuvre volontaire. Un membre du secteur de l'agroalimentaire de l'Alberta a déclaré à la FCEI qu'il était préoccupé par le fait que [traduction] « *le gouvernement fédéral n'a pas encore entièrement rétabli le Programme des travailleurs étrangers temporaires et la capacité d'avoir des travailleurs qui passent au statut d'immigrant reçu* ». **La FCEI aimerait qu'il y ait une solution à long terme pour empêcher les propriétaires d'entreprise de se retrouver dans le labyrinthe de paperasserie du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET); notre recommandation est le visa d'introduction au Canada<sup>5</sup>, qui donnerait aux travailleurs étrangers de tous les niveaux de compétence, y compris le niveau d'entrée, la possibilité de travailler avec un employeur pendant deux ans comme étape définie menant à la résidence permanente.**

Non seulement les propriétaires d'entreprise agricole se plaignent-ils qu'il est difficile d'accéder au Programme des travailleurs étrangers temporaires, mais ils sont également préoccupés par l'augmentation du nombre d'audits de l'intégrité. Nous avons entendu des préoccupations de la part de membres d'agroentreprises qui ont vu des auditeurs se présenter pendant leurs périodes de pointe (ensemencement, fenaison ou récolte) sans comprendre les normes de biosécurité (moyens de gérer et de réduire au minimum la propagation de maladies ou d'infections dans une exploitation agricole ou entre exploitations). **La FCEI recommande de limiter les audits pendant les périodes de pointe, de ne pas restreindre l'accès au PTET pendant un audit, de fournir aux auditeurs une formation sur la biosécurité et de ne pas permettre aux auditeurs d'entrer dans une maison privée sans permission.**

<sup>4</sup> FCEI, 2017, *Croissance verte : Comment les PME préparent un avenir plus écologique* <<https://www.cfib-fcei.ca/fr/media/nouveau-rapport-fcei-sur-l'environnement-les-pme-sont-bien-engagees-dans-le-virage-vert>>

<sup>5</sup> FCEI, 2016, *Travailleurs étrangers temporaires : la FCEI propose de nouvelles avenues pour remplacer le programme actuel*

<https://www.cfib-fcei.ca/fr/media/travailleurs-etrangeurs-temporaires-la-fcei-propose-de-nouvelles-avenues-pour-remplacer-le>

Les audits en période de pointe peuvent avoir un impact extrêmement négatif sur les entreprises agricoles qui ont besoin de toute leur main-d'œuvre pendant les semis, les mises bas et les récoltes. **Nous recommandons également que l'audit soit fondé sur les risques, de sorte que les entreprises dont le dossier est positif soient l'objet de moins d'audits.**

Dans le secteur agroalimentaire, les différences de réglementation et de normes entre les administrations font souvent en sorte qu'il soit difficile pour les propriétaires d'entreprise agricole de vendre leurs produits aux consommateurs et aux détaillants partout au pays. Par exemple, dans certains cas, il peut être plus facile pour les détaillants d'importer des produits de viande provenant d'un autre pays que d'une province voisine. Tout produit à base de viande qui est transporté entre les provinces doit être inspecté dans une usine enregistrée auprès du gouvernement fédéral. Les installations qui sont enregistrées ou qui possèdent une licence à l'échelle provinciale ne sont autorisées à expédier les produits qu'à l'intérieur de cette province, étant donné que les règlements et les inspections diffèrent entre les administrations. La plupart des petits transformateurs de viande, des boucheries aux fabricants de saucisses, sont réglementés par la province et ne peuvent donc pas vendre leurs produits partout au Canada à moins de s'enregistrer auprès du gouvernement fédéral.

À cet égard, la FCEI espère que le nouvel accord sur le commerce intérieur, l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), qui vise à éliminer les obstacles au commerce au Canada et s'engage à rapprocher les règlements qui constituent des obstacles inutiles dans des domaines comme la transformation de la viande et le camionnage, changera la situation. On ne saurait sous-estimer l'importance de l'ALEC. Le gouvernement fédéral a un rôle de chef de file à jouer pour faire de cet accord commercial une priorité, en particulier pour s'assurer que la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR) progresse dans la résolution de certains irritants.

À mesure que les gouvernements progressent dans l'élimination des obstacles réglementaires entre les administrations, nous recommandons que les mesures suivantes soient parmi les premières à être prises en compte par l'entremise de la TCCR : **reconnaître mutuellement les inspections et les règlements alimentaires des autres administrations afin de permettre aux consommateurs et aux détaillants canadiens d'accéder plus facilement aux produits canadiens.** Il est entendu que nous ne demandons pas plus de règles en demandant à l'ACIA de réglementer toutes les entreprises agroalimentaires. Si un produit alimentaire est jugé sécuritaire pour la consommation dans une province, il devrait l'être aussi dans une autre.

**Nous aimerions également que la TCCR inclue un registre commun des sociétés et élargisse la reconnaissance mutuelle des désignations professionnelles et de métiers.**

## TRANSPORTS

Comme dans le cas de l'agriculture, les entreprises de transport sont plus susceptibles de déclarer que leurs règlements sectoriels sont fastidieux (38 %) (voir la figure 3). Un de nos membres de l'Alberta dans le secteur des transports l'a décrit ainsi : [traduction] « *Les audits du ministère des Transports sont ridicules. Les inspections et les corrections de véhicules ne me dérangent pas si elles sont nécessaires, mais les paperasses sont un tel gaspillage. Mes véhicules ne seront pas plus sécuritaires si toutes les paperasses sont dans l'ordre exact qu'ils veulent. Tout est... question de responsabilité et non de sécurité; nous consacrons plus de temps et d'argent à nous occuper des paperasses qu'à assurer la sécurité de notre entreprise.* »

Les entreprises de transport, en particulier, font face à des règles de transport différentes au-delà des frontières provinciales et fédérales, ce qui alourdit le fardeau réglementaire imposé aux camionneurs. Pour cette raison, l'ALEC représente une occasion particulièrement importante d'harmoniser les règlements sur les transports à l'échelle fédérale et provinciale. Même de petites différences réglementaires peuvent causer de gros maux de tête aux petites

entreprises. Par exemple, pendant le transport par camion d'une « grande charge » de l'Alberta vers la Saskatchewan, les camionneurs doivent s'arrêter à la frontière de la Saskatchewan pour remplacer leur panneau de grande charge de l'Alberta par un panneau qui est conforme aux règlements de la Saskatchewan. Non seulement cela retarde l'expédition, mais il faut arrêter le camion et gaspiller du carburant supplémentaire, et c'est un risque pour la sécurité des camionneurs, qui doivent sortir de leurs camions au bord d'autoroutes très fréquentées. Les coûts liés à la paperasserie et aux divers règlements liés aux transports sont souvent répercutés sur les petites entreprises d'autres secteurs et sur les consommateurs. **La FCEI recommande que le Conseil du Trésor collabore avec Transports Canada et ses homologues provinciaux afin de simplifier la réglementation et la paperasserie, ce qui allégera le fardeau des affaires partout au Canada. Plus précisément, nous aimerions que la TCCR inclue ces mesures : harmoniser les règlements pour le transport à grande charge afin de donner suite à des exemples comme celui ci-dessus; veiller à la reconnaissance mutuelle de l'immatriculation des véhicules commerciaux à un seul voyage; et normaliser le profil du transporteur, ce qui est semblable à une fiche d'évaluation des entreprises.**

Les règles frontalières et commerciales sont également beaucoup plus fastidieuses pour les entreprises de transport (29 %) (voir la figure 3). Les PME canadiennes sont au centre du commerce transfrontalier, et leur expérience à la frontière est essentielle à la santé de nos marchés d'importation et d'exportation. Les propriétaires de petite entreprise sont confrontés à d'importantes incertitudes lorsqu'ils importent des produits, car ils ne savent jamais avec certitude quels envois peuvent être retirés pour des inspections ou combien de temps les inspections peuvent prendre. De nombreux membres de la FCEI ont exprimé des frustrations au sujet des coûts liés à l'entreposage de marchandises dans des entrepôts privés pendant de longues périodes, comme au cours d'une fin de semaine, lorsqu'elles sont retirées pour inspection. Un membre était très frustré lorsqu'il a importé des plantes exotiques et que, pendant leur transport au Canada, ces plantes ont poussé des racines, ce qui signifie qu'elles n'étaient plus autorisées à être vendues au Canada. Malgré la découverte d'un acheteur américain, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ne voulait pas restituer les plantes pour leur vente et le propriétaire a perdu environ 50 000 \$. **La FCEI encourage l'ASFC à améliorer son service à la clientèle et à réduire la paperasserie à la frontière. En particulier, l'Agence doit s'efforcer d'éliminer les incohérences que les propriétaires d'entreprise éprouvent entre les représentants de l'ASFC. L'ASFC devrait également s'assurer que tous les inspecteurs frontaliers sont assujettis à des normes de service à la clientèle obligatoires, comme des délais raisonnables pour les inspections. Nous recommandons que les inspections soient effectuées dans un délai d'une heure pour les denrées périssables et dans un délai maximum d'un jour pour les denrées non périssables. Ces normes devraient s'appliquer pendant les fins de semaine et les jours fériés.**

## SANTÉ ET SCIENCES BIOLOGIQUES

En ce qui concerne les petites entreprises des secteurs de la santé et des sciences biologiques, les propriétaires d'entreprise expriment souvent des frustrations à l'égard des fiches signalétiques du règlement de 2015 sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Ce règlement pourrait être appliqué plus efficacement au lieu d'ajouter une paperasserie et des coûts élevés et inutiles. Un membre propriétaire d'une entreprise d'approvisionnement industrielle a été informé qu'en vertu du nouveau règlement sur le SIMDUT de 2015, il doit fournir des copies papier des fiches signalétiques à ses clients qui achètent des fournitures dangereuses. Le membre est préoccupé par l'incidence que cela aura sur sa petite entreprise. Son entreprise ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire pour imprimer des documents pouvant atteindre 50 pages pour chaque transaction. Chaque fois qu'il vend un produit, il doit prouver qu'il a donné au client la fiche signalétique la plus à jour. De plus, il incombe au propriétaire de l'entreprise de corriger toute erreur figurant sur la fiche signalétique, ce qui peut être très difficile et prendre beaucoup de temps. Bien que des programmes soient disponibles pour faciliter la tâche et suivre les fiches signalétiques, ils sont très coûteux.

Ces règles ont été créées sans tenir compte des répercussions sur la vie réelle des petites entreprises. Faire en sorte que chaque fournisseur, chaque distributeur et chaque utilisateur final aient une copie distincte du document augmente considérablement le risque que la fiche signalétique ne soit plus à jour lorsque des modifications sont apportées au produit. **Le gouvernement devrait plutôt tenir à jour une base de données centrale en ligne des fiches signalétiques et la mettre à la disposition des propriétaires de petites entreprises pour qu'ils la partagent, au lieu du système d'impression coûteux et périmé qui est actuellement obligatoire.** Par l'entremise de Santé Canada, le gouvernement a accès à l'information nécessaire pour tenir la base de données à jour, puisqu'il reçoit les détails lorsque les produits sont approuvés pour vente au Canada.

**Question 2 du Conseil du Trésor : Y a-t-il des technologies, des procédés ou des produits existants ou émergents dans votre entreprise ou votre secteur qui font face à des obstacles en raison de la réglementation fédérale? Quels changements le gouvernement devrait-il envisager ou quels outils devrait-il adopter pour faciliter l'élaboration, l'intégration ou l'approbation de ces technologies, processus ou produits pour les Canadiens?**

Il y a deux principaux enjeux lorsqu'on examine les obstacles aux technologies et aux produits nouveaux et émergents :

Un obstacle est la réglementation excessive qui est en place, qui empêche les entreprises canadiennes de mettre au point de nouvelles technologies, de nouveaux modèles d'affaires et de nouveaux produits ou d'offrir de nouvelles innovations qui sont disponibles à l'extérieur du Canada. Un membre du secteur agroalimentaire de l'Ontario a souligné le manque de rapidité dans le système d'approbation de l'ACIA : [traduction] « *[le] délai d'enregistrement pour l'approbation des produits et de l'étiquetage par l'ACIA va de 24 à 36 mois comparativement à 3 à 6 mois pour la FDA aux États-Unis. C'est un énorme obstacle à l'introduction de nouveaux aliments pour animaux et engrais agricoles au Canada.* » Pour remédier à cette situation, **la FCEI recommande au gouvernement de réduire considérablement les délais d'approbation qui ont une incidence sur l'innovation afin de correspondre à ceux des États-Unis ou de faire mieux qu'eux, y compris pour les approbations de technologies et de produits par Santé Canada et l'ACIA. Nous recommandons également d'établir et de publier des délais concrets pour les approbations, et de publier la fréquence à laquelle ces normes sont respectées.** Cela est particulièrement important dans le secteur agricole et dans le secteur de la santé et des sciences biologiques, car les nouvelles variétés de cultures et les nouvelles technologies permettent à ces entreprises d'être concurrentielles à l'échelle mondiale.

Dans le secteur de la santé et des instruments médicaux, le Programme d'audit unique des matériels médicaux (PAUMM), qui est supervisé par Santé Canada, a suscité d'importantes préoccupations pour les petites entreprises qui cherchent à mettre de nouveaux produits sur le marché. Bien que dans d'autres pays, le PAUMM soit encore facultatif, au Canada, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il sera obligatoire pour toute entreprise qui souhaite vendre des instruments médicaux de classe 2 ou supérieure. Bien que les propriétaires de petites entreprises appuient les freins et contrepoids destinés à assurer la sécurité des produits, les coûts et la paperasserie associés au processus d'audit sont prohibitifs. Non seulement le coût d'un audit du PAUMM peut atteindre 50 000 \$ par année, mais la durée d'un audit est maintenant de quatre à cinq jours. Auparavant, il fallait un jour ou un jour et demi pour effectuer un audit en vertu de la norme ISO 13485 (la norme encore utilisée par la plupart des autres pays). En raison de ce coût supplémentaire et du fardeau administratif, les petites entreprises innovantes seront écartées du marché et les patients pourraient ne pas être en mesure d'accéder à des produits potentiellement bénéfiques. **À ce titre, la FCEI recommande que le gouvernement maintienne la norme ISO 13485 et retarde le rendre obligatoire jusqu'à ce qu'un préavis suffisant ait été donné aux entreprises et aux pays concurrents voisins qui passent également à ces nouvelles normes.** Le fait de rendre le PAUMM obligatoire avant les autres pays, en particulier les États-Unis, rendra les entreprises canadiennes moins concurrentielles en raison du coût

et de la paperasserie supplémentaire.

Le deuxième obstacle est le manque de réglementation pour les secteurs émergents. Il existe de nouvelles technologies et de nouveaux secteurs, y compris les voitures sans conducteur et la légalisation de la marijuana, qui sont moins réglementés. Le défi consiste à établir des règles qui sont nécessaires tout en créant un paysage qui favorise l'innovation et qui n'impose pas de règlements excessifs. **La FCEI recommande que même si les nouveaux secteurs peuvent avoir besoin de certaines règles de base pour régir les opérations, les règles devraient toujours être simples, claires et axées sur les résultats**<sup>6</sup>. Trop souvent, les gouvernements examinent un nouveau domaine où la réglementation est nécessaire et élargissent rapidement le mandat pour y inclure chacune des pièces en mouvement. Choisissez les aspects les plus importants à réglementer, puis faites-le bien. Ne touchez pas aux autres.

Bien que la nécessité de rationaliser et de coordonner le paysage de la réglementation entre les ordres de gouvernement et entre les ministères ait été décrite ci-dessus, il est important de souligner la nécessité d'une approche intergouvernementale en matière de réglementation des secteurs émergents. **La FCEI recommande que les administrations gouvernementales concernées collaborent pour assurer l'uniformité de leur approche réglementaire pour les secteurs émergents, ce qui facilitera grandement la concurrence pour les secteurs nouveaux et émergents. À cet égard, nous préférons habituellement les ententes de reconnaissance mutuelle plutôt que l'harmonisation, bien qu'il puisse y avoir quelques exceptions à cette approche.**

**Question 3 du Conseil du Trésor : Croyez-vous qu'il existe des possibilités d'expérimentation en matière réglementaire dans votre secteur et, le cas échéant, en quoi consisteraient-elles?**

Il y a toujours place à l'expérimentation réglementaire si cela signifie que l'on rend le système de réglementation canadien plus efficace pour les PME. Nous présentons ci-dessous deux recommandations qui pourraient être considérées comme de l'expérimentation réglementaire, puisqu'il s'agit de nouvelles approches visant à améliorer le paysage réglementaire.

**La FCEI recommande que le gouvernement fédéral crée un bouton permanent de « paperasserie » sur sa page d'accueil pour permettre aux propriétaires d'entreprises et au public de signaler les irritants de la paperasserie, grands comme petits.** À l'heure actuelle, lorsqu'il y a un problème avec un système, un règlement ou une forme du gouvernement, il est très difficile de savoir où aller.

Des suggestions pourraient comprendre des éléments allant d'un hyperlien brisé sur une page gouvernementale à un examen d'une politique qui n'est plus pertinente. Ce bouton permettrait aux propriétaires d'entreprise de communiquer plus facilement leurs problèmes de paperasserie. Cet outil simple aurait trois avantages clés : 1) réduire la frustration des citoyens en leur offrant un endroit où aller en ce qui concerne leurs irritants réglementaires; 2) fournir un flux continu d'exemples précis pour moderniser les règles gouvernementales et améliorer les services; et 3) mieux relier les citoyens aux ministères et organismes gouvernementaux qui les servent.

Pour être une réussite, ce programme doit être une priorité du gouvernement qui est défendue par un ministre ayant le pouvoir de résoudre des problèmes dans l'ensemble du gouvernement. Le gouvernement devrait établir des normes de service selon la fonction, y compris une un avis de réception immédiat et des délais de réponse aux préoccupations. L'outil devrait être bien annoncé et facile à utiliser, et ses résultats devraient être publiés pour assurer une plus grande transparence.

<sup>6</sup> Remarque : Dans d'autres domaines, nous recommandons de compléter les règles fondées sur les résultats avec plus de détails sur ce qui constituerait une conformité. Cependant, lorsqu'il s'agit des technologies émergentes, un ensemble de règles fondées sur les résultats est ce qui est le plus logique.

C'est ainsi qu'une entreprise privée pourrait servir ses clients en 2018, et c'est ainsi que le gouvernement devrait réfléchir à l'amélioration du service. La Colombie-Britannique a utilisé cette approche lorsqu'elle a lancé sa journée de la réduction de la paperasserie. Le succès de cette initiative en ce qui a trait à la sollicitation d'exemples ainsi qu'à la transparence et à la réceptivité en matière de communication mérite d'être examiné. Un autre modèle à étudier est le programme Business Navigator de la Nouvelle-Écosse, qui pourrait bien fonctionner avec un outil de paperasserie.

**La FCEI recommande également au gouvernement d'établir un ministre responsable de la transparence réglementaire, de l'innovation et de la modernisation des services.** L'établissement de ce portefeuille renforcerait la responsabilisation et ferait de la modernisation de la réglementation une priorité politique. Le ministre serait chargé de travailler dans l'ensemble du gouvernement pour faire de la réduction réglementaire une priorité et de gérer les fonctions décrites ci-dessus.

### III. RECOMMANDATIONS

#### Conclusion et résumé des recommandations de la FCEI

La FCEI espère que le Conseil du Trésor atteindra ses objectifs et que le système de réglementation reflétera mieux les réalités de la communauté des PME du Canada, en particulier celles des secteurs de l'agroalimentaire et de l'aquaculture, des transports, de la santé et des sciences biologiques. Je vous remercie encore une fois d'avoir donné à la FCEI l'occasion de faire part des points de vue, des préoccupations et des recommandations de nos membres pendant ce processus de consultation. Nous espérons que vous trouverez cette information utile.

Nous présentons ci-dessous un résumé de nos recommandations qui aideront le Conseil du Trésor à atteindre ses objectifs, tel qu'il est indiqué dans la présentation ci-dessus. La liste ci-dessous présente un mélange de gains rapides potentiels et de recommandations structurelles plus profondes.

1. Élargir la portée de la règle du « un pour un » pour inclure plus de ministères et plus de règles gouvernementales.
2. Élaborer une mesure simple (comme le dénombrement réglementaire) et l'appliquer de façon générale afin d'évaluer le nombre de règles qu'il y a dans les lois, les règlements, les politiques et les documents d'orientation.
3. Fixer un objectif global de réduction d'un tiers des règles gouvernementales (par rapport à la nouvelle mesure), à atteindre dans un délai de trois ans.
4. Publier régulièrement des rapports pour la nouvelle mesure, exposant en détail le nombre de règles par ministère, par organisme et, possiblement, par secteur.
5. Élargir et appliquer systématiquement un « lentille des petites entreprises » dans tous les domaines de réglementation, en reflétant la capacité des petites entreprises de payer et leur capacité de se conformer.
6. Veiller à ce que la « lentille des petites entreprises » comprenne l'assurance que les propriétaires de petite entreprise ont l'information, les conseils et les outils dont elles ont besoin pour comprendre à quoi ressemble la conformité.

7. Élaborer une culture de service parmi tous les organismes de réglementation gouvernementaux, en particulier parmi les employés qui font face au public, comme les inspecteurs et les auditeurs. Les problèmes liés au service à la clientèle sont souvent signalés par les propriétaires d'entreprise, comme l'a exprimé un membre de l'Ontario dans le secteur des transports : [traduction] « *Quand nous traitons avec les inspecteurs, le problème récurrent auquel nous sommes confrontés est que les inspecteurs apportent leurs préférences personnelles quant aux pratiques exemplaires et en font une exigence plutôt que de présenter les règlements et de montrer comment ils peuvent être respectés. Le gouvernement devrait être là pour aider, pas pour poursuivre.* »

Voici des façons dont le gouvernement peut améliorer sa culture de service :

- Commencer à interagir avec les propriétaires d'entreprise en supposant que les entreprises veulent être conformes. Les erreurs commises de bonne foi ne devraient pas être traitées de la même façon qu'une non-conformité délibérée.
  - Définir, publier et respecter les normes de service à la clientèle pour les délais de réponse.
  - Fournir les réponses par écrit.
  - Communiquer en utilisant un langage clair et utile.
  - Veiller à ce que les entreprises aient un moyen de communiquer directement avec le gouvernement et à ce qu'il soit facile de trouver la bonne personne à qui parler.
  - Améliorer la formation des inspecteurs et du personnel afin d'assurer l'uniformité des réponses, des décisions et des communications. Le manque d'uniformité constitue un casse-tête continu pour les propriétaires d'entreprise, comme l'a décrit un membre de l'Ontario dans le domaine des transports : [traduction] « *Je peux appeler le même ministère trois fois avec la même question et obtenir trois réponses complètement différentes. Il va sans dire que l'expérience me frustre toujours.* »
  - Trouver des moyens de surmonter les obstacles institutionnalisés au service à la clientèle. Par exemple, lorsque les inspecteurs et les auditeurs ne sont pas en mesure de fournir des renseignements supplémentaires, leur demander de communiquer directement avec l'organisme pour obtenir des précisions sur les règles et les décisions. Les propriétaires d'entreprise estiment que [traduction] « *personne ne se soucie de [nous] ou ne veut aider* » (membre de l'Ontario, Transports). L'ACIA a récemment lancé ce type d'initiative avec *Demandez à l'ACIA*, tout comme l'ARC avec l'Approche axée sur des campagnes auprès de l'industrie. Néanmoins, un changement culturel plus large est nécessaire en dehors de ces nouvelles initiatives pour s'assurer que les entreprises ressentent un changement de service culturel sur le terrain. Autrement dit, ces initiatives, bien que novatrices et utiles, ne remplacent pas la nécessité d'un meilleur service de la part des inspecteurs, des auditeurs et d'autres employés de première ligne.
8. Créer un rapport intitulé « Ce qui a changé » qui décrit en détail les changements apportés à la suite de cette consultation.
9. L'Agence du revenu du Canada devrait continuer d'améliorer son service aux petites entreprises (p. ex. en utilisant un langage simple et utile dans les lettres et sur son site Web) et d'élargir son Approche axée sur des campagnes auprès de l'industrie et son service d'agent de liaison.

10. Statistique Canada devrait réduire au minimum son fardeau de réponse en réduisant le nombre d'enquêtes et en suspendant les enquêtes pendant les périodes de pointe (p. ex. ensemencement et récolte), en plus d'améliorer le langage utilisé dans sa correspondance avec les propriétaires d'entreprise. Il devrait également informer les entreprises du temps qu'il faudra pour remplir les enquêtes avant de commencer à le faire.
11. Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire devrait alléger le fardeau de la réglementation agricole, notamment en réduisant le fardeau administratif des programmes de gestion des risques pour les entreprises et en les rendant plus réceptifs, transparents, accessibles, prévisibles et opportuns.
12. Pour passer à un environnement réglementaire axé sur les résultats, l'Agence canadienne d'inspection des aliments doit offrir un service à la clientèle beaucoup plus solide et créer une culture de service parmi les inspecteurs. Elle devrait également augmenter le seuil d'exemption aux plans de contrôle préventif pour les micro-entreprises afin d'inclure celles qui comptent moins de 5 employés ou qui ont des recettes brutes annuelles provenant des denrées de 250 000 \$.
13. Conformément à la DCR, les règlements environnementaux devraient être fondés sur des données scientifiques. Les évaluations fondées sur les données probantes devraient être intégrées à la création de règlements, et une analyse devrait être effectuée pour mesurer si les règlements créent un changement mesurable.
14. Le gouvernement devrait mettre en œuvre le visa d'introduction au Canada, qui donnerait aux travailleurs étrangers de tous les niveaux de compétence, y compris le niveau d'entrée, la possibilité de travailler avec un employeur pendant deux ans comme étape définie menant à la résidence permanente.
15. Le gouvernement devrait limiter les audits du PTET pendant les périodes de pointe, ne pas restreindre l'accès au PTET pendant un audit, offrir aux auditeurs une formation sur la biosécurité et ne pas permettre aux auditeurs d'entrer dans une maison privée sans permission. L'audit devrait être fondé sur les risques, de sorte que les entreprises dont le dossier est positif soient l'objet de moins d'audits.
16. Le gouvernement fédéral a un rôle de chef de file en ce qui concerne le maintien de l'Accord de libre-échange canadien comme priorité, particulièrement, surtout pour s'assurer que la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR) progresse dans la résolution de certains irritants, y compris la reconnaissance mutuelle des inspections et des règlements alimentaires dans l'ensemble des administrations, la création d'un registre commun des sociétés et l'élargissement de la reconnaissance mutuelle des désignations commerciales et de métiers.
17. Transports Canada et ses équivalents provinciaux devraient simplifier la réglementation et la paperasserie afin d'alléger le fardeau des affaires partout au Canada. Dans cette optique, la TCCR devrait également inclure ces mesures : harmoniser les règlements sur le transport à grande charge, assurer la reconnaissance mutuelle de l'immatriculation des véhicules commerciaux à un seul voyage, normaliser le profil du transporteur (qui est semblable à une fiche d'évaluation des entreprises) et mettre en place un seul permis de carburant à voyage unique.
18. L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) devrait améliorer son service à la clientèle et à réduire la paperasserie à la frontière. En particulier, l'Agence doit s'efforcer d'éliminer les incohérences que les propriétaires d'entreprise éprouvent entre les représentants de l'ASFC. L'ASFC devrait également s'assurer que tous les inspecteurs frontaliers sont assujettis à des normes de service à la clientèle obligatoires, comme des délais raisonnables pour les inspections. Les inspections devraient être effectuées dans un délai d'une heure pour les denrées périssables et

dans un délai maximum d'un jour pour les denrées non périssables. Ces normes devraient s'appliquer pendant les fins de semaine et les jours fériés.

19. Le gouvernement devrait tenir à jour une base de données centrale en ligne des fiches signalétiques et la mettre à la disposition des propriétaires de petites entreprises pour qu'ils la partagent, au lieu du système d'impression coûteux et périmé qui est actuellement obligatoire sous le régime du règlement de 2015 sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.
20. Le gouvernement devrait réduire considérablement les délais d'approbation qui ont une incidence sur l'innovation afin de correspondre à ceux des États-Unis ou de faire mieux qu'eux, y compris pour les approbations de technologies et de produits par Santé Canada et l'ACIA. Le gouvernement devrait aussi établir et publier des délais concrets pour les approbations, et publier la fréquence à laquelle ces normes sont respectées.
21. Le gouvernement devrait maintenir la norme ISO 13485 et retarder l'application obligatoire du Programme d'audit unique des matériels médicaux jusqu'à ce qu'un préavis suffisant ait été donné aux entreprises et aux pays concurrents voisins qui passent également à ces nouvelles normes.
22. Même si les secteurs émergents peuvent avoir besoin de certaines règles de base pour régir les opérations, les règles devraient toujours être simples, claires et axées sur les résultats.
23. Les administrations gouvernementales concernées doivent collaborer pour assurer l'uniformité de leur approche réglementaire pour les secteurs émergents, ce qui facilitera la concurrence pour les secteurs nouveaux et émergents. Les ententes de reconnaissance mutuelle sont préférées à l'harmonisation, bien qu'il puisse y avoir quelques exceptions à cette approche.
24. Créer une boîte à suggestions permanente sur la page d'accueil du gouvernement fédéral pour permettre aux propriétaires d'entreprises et au public de faire état des aspects de la gouvernance qui doivent être abordés, des règlements qui doivent être modernisés, ainsi que des irritants particuliers.
25. Nommer un ministre responsable de la transparence réglementaire, de l'innovation et de la modernisation des services.

Je vous prie d'agréer nos sincères salutations.



Laura Jones  
Vice-présidente exécutive et  
chef de la stratégie



Corinne Pohlmann  
Vice-présidente principale,  
Affaires nationales et partenariats



Mandy D'Autremont  
Directrice, Information  
commerciale et agri-entreprises